

Lors du colloque « Technologie sans fil, un nouvel enjeu sanitaire » organisé le 23 mars 2009 au Sénat, 15 ter rue Vaugirard, Salle Médicis, quatre professeurs les plus en pointe en Europe en matière de recherche sur les liens entre champs électromagnétiques et santé, ont lancé un appel solennel afin de mettre en garde les pouvoirs publics contre l'utilisation sans limitation des technologies sans fil.

Déclaration du 23 mars 2009

CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ET SANTÉ

L'évolution darwinienne s'est faite en présence de champs électromagnétiques naturels. La magnétoréception est l'un des mécanismes biologiques permettant aux oiseaux migrateurs et aux abeilles de se diriger. Nul scientifique ne peut aujourd'hui affirmer que la couverture de nos territoires européens par de multiples champs électromagnétiques artificiels n'a pas, n'aura pas, de retentissements majeurs sur les comportements et la préservation de la faune.

Les effets des champs électromagnétiques sur notre santé sont démontrés par l'observation clinique de très nombreuses investigations toxicologiques et biologiques et certaines études épidémiologiques. Il existe aujourd'hui en Europe un nombre croissant de malades qualifiés d'« électrohypersensibles », devenus intolérants aux champs électromagnétiques.

Bien que les mécanismes biologiques de l'électrosensibilité soient encore incompris, celle-ci est reconnue légalement comme un handicap en Suède.

Nous, médecins, agissant en vertu du serment d'Hippocrate, nous, chercheurs, agissant au nom de la vérité scientifique, nous tous, médecins ou chercheurs de différents Etats membres de l'Union européenne, affirmons en toute indépendance de jugement, qu'existe un nombre croissant de malades devenus intolérants aux champs électromagnétiques, que cette intolérance leur crée un préjudice grave au plan de leur santé et de leur vie professionnelle et familiale, qu'on ne peut exclure chez eux l'évolution vers une maladie dégénérative du système nerveux, voire certains cancers, et par conséquent, que ce préjudice nécessite d'être reconnu et réparé par les systèmes de protection sociale des différents Etats membres de la communauté européenne.

Nous prévenons les pouvoirs publics qu'en l'état actuel de nos connaissances, on ne peut exclure qu'après une période d'exposition suffisante, cette intolérance puisse concerner aussi les enfants et donc être à l'origine d'un problème de santé publique majeur dans les années à venir dans tous les pays utilisant sans restriction les technologies modernes faisant appel aux champs électromagnétiques.

Malgré des connaissances scientifiques encore insuffisantes et même l'existence de controverses sur certains points, la communauté scientifique internationale est unanime pour reconnaître la possibilité d'un risque de santé publique présumé grave, requérant d'urgence l'application du principe de précaution. Faire le jeu de certains lobbies et brader l'existence même des problèmes de santé et d'environnement au nom d'intérêts économiques et financiers à court terme ne pourrait être que nuisible à l'ensemble de nos concitoyens.

Pr Franz Adlkofer, *European Reflex program coordinator, Verum Foundation, Munich (Germany)*

Pr Dominique Belpomme, *Université Paris-Descartes, Département d'oncologie médicale, Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris (France)*

Pr Lennart Hardell, *MD PhD, Department of oncology, University Hospital, Orebro (Sweden)*

Pr Olle Johansson, *Department of neuroscience, Karolinska Institute, Royal Institute of Technology, Stockholm (Sweden)*